

Réseau "Sortir du nucléaire" 9 rue Dumenge - 69317 Lyon Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04

www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source: https://www.sortirdunucleaire.org/Feu-vert-pour-le-generateur-de-vapeur-defectueux

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > Feu vert pour le générateur de vapeur défectueux de Fessenheim 2 : l'Autorité de sûreté nucléaire se soumet à EDF

12 mars 2018

## Feu vert pour le générateur de vapeur défectueux de Fessenheim 2 : l'Autorité de sûreté nucléaire se soumet à EDF

Après deux ans d'arrêt, le réacteur n°2 de Fessenheim va être autorisé à redémarrer : l'Autorité de sûreté nucléaire vient aujourd'hui de revenir sur la suspension du certificat d'épreuve d'un de ses générateurs de vapeur, qui présentait pourtant des défauts rédhibitoires qui lui avaient été dissimulés. Cette décision inacceptable est un signe de plus de la soumission de l'ASN aux industriels.

Le 18 juillet 2016, l'Autorité de sûreté nucléaire avait suspendu le certificat d'épreuve d'un générateur de vapeur équipant le réacteur 2 de Fessenheim, conduisant ainsi à son arrêt. Issue de l'usine Framatome du Creusot (anciennement Areva), cette pièce, fabriquée hors des règles de l'art, présente une concentration en carbone trop élevée qui la fragilise. Pire encore, cette malfaçon avait été dissimulée par le fabricant.

Au vu de la gravité des faits et de la tromperie dont elle avait fait l'objet, l'ASN aurait dû s'en tenir là. Or, suite aux tests menés par le fabricant et par EDF sur d'autres pièces, elle vient aujourd'hui de déclarer ce générateur de vapeur conforme et de lever la suspension du certificat d'épreuve, ouvrant la voie au redémarrage du réacteur!

Une telle décision est tout simplement inacceptable. En passant l'éponge sans aucun commentaire sur la fraude de Framatome, elle revient à absoudre le fabricant de ses pratiques de falsification en série. Pourtant, la gravité de cette affaire est telle que le Parquet de Paris a <u>ouvert une enquête, suite</u> à la plainte déposée par 7 associations.

Par ailleurs, cette décision foule au pied un principe de base de la sûreté nucléaire, qui dispose que les pièces les plus cruciales doivent être fabriquées selon les meilleures techniques disponibles de manière à exclure tout risque de rupture. L'ASN avait déjà adopté la même logique dérogatoire il y a quelques mois, alors qu'elle avait jugée bonne pour le service la cuve de l'EPR, pourtant affectée de graves défauts. En procédant ainsi, elle a ouvert une dangereuse brèche. Plutôt que d'être la garante des principes de base de la

sûreté, se restreindra-t-elle désormais à un rôle d'accompagnatrice susceptible d'accorder toutes les concessions possibles aux industriels ?

Alors que la centrale de Fessenheim est officiellement censée fermer d'ici à la fin de l'année, **tout laisse à penser que l'ASN a fait l'objet de pressions.** En autorisant le réacteur 2 à redémarrer, même pour une durée ridicule de quelques mois, elle permettra à EDF de toucher d'importantes indemnités de fermeture, que l'exploitant n'aurait pu réclamer si le réacteur était réputé définitivement arrêté pour raisons de sûreté.

Cette capitulation de l'ASN est aussi scandaleuse qu'inquiétante. Quel crédit accorder à une autorité de sûreté qui protège les profits d'EDF plutôt que les habitants de la plaine du Rhin ?

Contact presse :

Charlotte Mijeon - 06 64 66 01 23